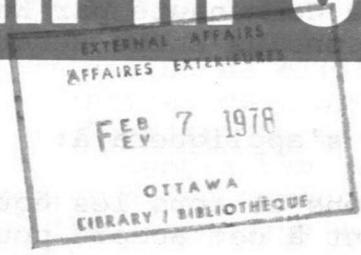


DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 5
No.:



DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 16 JANVIER 1978

SIGNATURE D'UN ACCORD NUCLÉAIRE ENTRE
LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, annonce la signature aujourd'hui d'un accord de coopération nucléaire entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'Energie atomique.

Ci-dessous, le texte d'un communiqué commun publié aujourd'hui à Bruxelles.

"Un accord sous forme d'échange de lettres a été signé à Bruxelles le 16 janvier 1978, par le Commissaire à l'Energie, le Docteur Guido Brunner, et par le Chargé d'Affaires de la Mission du Canada aux Communautés européennes, M. P.D. Lee.

"L'accord de garanties nucléaires qui a été négocié est une mise à jour de l'accord existant entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'Energie atomique concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui a été signé le 6 octobre 1959.

"Les points principaux de l'accord amendé sont les suivants:

- 1) Aucune matière soumise à l'accord amendé ne pourra servir à la fabrication d'armes nucléaires ou à toute autre utilisation militaire de l'énergie nucléaire, ou à la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire.